

**COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 06 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt et un et les six avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Pierre TAURINYA, Maire.

**Membres afférents au Conseil Municipal : 15**  
**Membres présents : 10**  
**Qui ont pris part à la délibération : 15**

Date de la convocation

**26/03/2021**

Date d'affichage

**26/03/2021**

Étaient présents : M Pierre TAURINYA, M Bernard PACCIANUS, M Claude COMMES, Mme Christelle OGOZALY, Mme Maryse CHARVIEUX, M Nicolas BENNES, M Vincent MANUGUERA Mme Laetitia ALCON, M Fabrice CAUMEIL, M Marc MALAVAUD.

Absents ayant donné procuration à : Mme Régine BANTREIL à M Bernard PACCIANUS,  
M Gilles COSTE à M Claude COMMES  
Mme Elodie GIRAULT à M Pierre TAURINYA,  
Mme Jessica QUIEF à Mme Christelle OGOZALY  
M Florent BARRIER à M Fabrice CAUMEIL.

Absents : ////

Secrétaire de séance : M Marc MALAVAUD

La règle du quorum est respectée      **OUVERTURE DE LA SEANCE : 18H43**

M le maire rappelle que le compte rendu de la séance du 24 mars 2021 a été communiqué par mail à tous les conseillers municipaux. Aucune observation n'a été formulée

***Le compte rendu de la séance du 24 mars 2021 est validé à l'unanimité des membres votants et représentés.***

**1-AFFECTATION DU RESULTAT 2020 SUR BP 2021**

Monsieur le Maire donne la parole Mme la secrétaire générale, qui explique que lors de la séance du 24 mars 2021 l'affectation du résultat proposé au vote était erronée (non report du déficit d'investissement de N-1).

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reprendre l'affectation du résultat 2020 selon le tableau ci-dessous :

Vu les résultats de l'exercice 2020

AFFECTATION DU RESULTAT 2020 SUR BP 2021	
Résultat de fonctionnement	2020
A-Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	183 508,32 €
B-Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	135 888,98 €
C--Résultat à affecter	319 397,30 €

= A + B (hors restes à réaliser) (Si C'est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D-Solde d'exécution d'investissement : 393 763.27€ Solde reporté 2019 -428 634.04€ * D001 (besoin de financement) R001(excédent de financement)		34 870.77€
E-Solde des restes à réaliser	RAR recettes : +236 593.00€ RAR dépenses : -38 753.95€	
Besoin de financement		162 968.28€
Excédent de financement		
Besoin de financement BP2021 F=D+E		0,00 €
AFFECTATION = C (G +H)		
1/ Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum couverture du besoin de financement F		200 000,00 €
2/ H Report en fonctionnement R002		119 397,30 €

Le Compte Administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de fonctionnement de 319 397,30 € et fait apparaître un déficit d'investissement s'élevant à 34 870.77€.

Le montant des dépenses engagées en investissement (RAR) se monte à 38 753.95 €, atténué de recettes certaines (emprunt validé et subventions notifiées) restant à percevoir pour 236 593,00 € d'où un excédent de financement s'élevant à 162 968.28 €.

Il appartiendra au Conseil Municipal d'affecter au Budget Primitif 2021 le résultat suivant :

- ✓ Affectation au financement de la section d'investissement, compte R1068 pour 200 000.00 €
- ✓ Affectation à l'excédent reporté, compte R002 pour 119 397.30 €

Le conseil municipal ou l'exposé du maire et après en avoir délibéré

**Approuve**, à l'unanimité des membres votants ou représentés l'affectation du résultat 2020 sur le BP2021

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Pour extrait certifié conforme

## 2-VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

M le maire rappelle les taux pratiqués en 2020 ainsi que la réforme de la taxe d'habitation : La TH est supprimée en 2021 et les communes recevront la TFB anciennement destinée aux départements.

Taux votés pour 2020.

Taxe habitation /TH : 13.09 %

Taxe Foncière/TF : 15.90 %

Taxe sur Foncier non bâti/TFNB : 34.65 %

Il explique que le taux de la taxe foncière bâti jusque-là allouée au Département doit s'ajouter au taux pratiqué par la commune soit 15.90%+20.10% =36%.

**CONSIDERANT :**

- La nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes suivantes pour l'année 2021 : taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties, avec le transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes à partir de 2021 (en respectant la règle des liens entre taxes).

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- *Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37 %*,

- *Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 35.65 %*.

*Soit une augmentation de 1% sur chaque taxe*

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**3-VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

M le maire propose au Conseil d'adopter le budget primitif 2021 de la Commune de BROUILLA, présentant chapitre par chapitre les montants suivants :

**Fonctionnement Dépenses : 1 057 689.30€**

011 : 296 760.00€

012 : 518 169.30€

022 : 67 500.00€

042 : 15 260.00€

65 : 94 000.00€

66 : 61 000.00€

67 : 5 000€

**Fonctionnement Recettes : 1 057 689.30€**

002 : 119 397.30€

013 : 6 000.00€

70 : 74 500.00€

73 : 605 000.00€

74 : 215 792.00€

75 : 37 000.00€

**Investissement Dépenses : 673 753.00€**

001 : 34 870.77€

16 : 99 500.00€

20 : 62 366.28€

204 : 40 000€

21 : 433 015.95€

23 : 4 000.00€

**RAR 38 753.95€**

**Investissement Recettes : 673 753.00€**

27 : 400.00€

040 : 15 260.00€

10 : 255 000.00€

13 : 153 093.00€

16 : 250 000.00€

**RAR 236 593.00€**

*La proposition de Budget Primitif 2021 telle que ci-dessus, est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés.*

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

M le Maire communique :

- M le maire informe son conseil d'une rencontre avec M le sous-préfet ce vendredi au sujet des dossiers de subvention qui ont été déposés, M le sous-préfet devrait retenir en priorité celui concernant la démolition en centre-ville.  
Les autres dossiers qui présentent un caractère moins urgent seront étudiés au cas par cas.
- M le maire dit que les travaux photovoltaïques de la halle des sports sont sur le point de démarrer, ils sont prévus pendant les vacances scolaires, un problème se pose suite aux annonces du gouvernement et au changement du calendrier scolaire avec un décalage des vacances.  
A la demande de M le maire, l'entreprise devra adapter son planning, elle ne travaillera pas après la rentrée des élèves.
- M le maire explique que des séances de vaccination devraient démarrer en fin de semaine, elles seront assurées par les infirmiers de Brouilla, et auront lieu à la salle Rouzaud mise à disposition par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé,  
La séance est levée à 19h29

Fait le 06/04/2021 A BROUILLA

Secrétaire de séance



Pour Extrait Certifié Conforme,

Le maire

Pierre TAURINYA

